

Le prix élevé des aliments devient rebutant pour de nombreux éleveurs, tant celui des mélanges commerciaux que celui des aliments simples utilisés pour la réalisation de mélanges fermiers. La tentation est grande de s'en passer ou d'en réduire la consommation en appelant ses animaux à consommer davantage de fourrage. Encore faut-il que celui-ci soit disponible, la sécheresse du printemps dernier, bien qu'atténuée par un été pluvieux, n'a pas permis d'engranger de grandes quantités de fourrage et celui-ci sera peut être précieux dans quelques mois si l'hiver est long ou si le printemps est sec. Et sur les marchés, les fourrages sont chers...

Les producteurs d'agneaux de bergerie sont très concernés par ce problème. Avec un aliment distribué à volonté, chaque agneau ingère en moyenne 65 kg d'aliment pour produire une carcasse type de 18 kg. Réduire cette quantité à l'avantage d'une plus grande ingestion de fourrage est-elle bénéfique ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre d'Institut de Recherche Agronomique de Clermont-Ferrand-Theix (Dulphy J.-P. et al, 2008) il y a quelques années par le biais de différents essais visant à évaluer les performances des animaux selon leur niveau d'ingestion d'aliment et de fourrage.



POUR L'ENGRASSEMENT DES AGNEAUX EN BERGERIE, UN CONCENTRÉ À VOLONTÉ RESTE ÉCONOMIQUEMENT PERFORMANT



Philippe Vandiest – FICOW

A la base, les essais menés par l'INRA se voulaient d'apprécier le seuil maximum de 40 % de matière sèche d'aliment concentré dans la ration quotidienne totale (fourrage + aliment concentré) imposé en agriculture biologique. Ce même seuil de 40% est d'application dans le cahier des charges bio belge. Limiter le concentré dans les rations pose en effet de nombreuses questions sur la vitesse de croissance des agneaux, sur la durée de la période d'engraissement, sur la quantité de fourrage nécessaire ou sur la qualité des carcasses produites. Les jeunes agneaux sans grande capacité d'ingestion ne risquent-ils pas d'arriver trop légers au sevrage ? Et les agneaux sevrés, en phase d'engraissement, ne vont-ils pas voir leur rendement à l'abattage diminuer (développement accru de la panse, allongement de la carcasse) ?

1^{er} essai

Les agneaux du lot rationné ont eu une croissance quotidienne moyenne moindre de 130 gr/j que les agneaux recevant du concentré à volonté (273gr/j vs. 403 gr/j). Pour atteindre le poids d'abattage défini dans l'essai (34 kg), leur engraissement a duré 13 jours de plus (43 jours vs. 30 jours). Ils ont consommé 26 % de concentré en moins que les agneaux nourris à volonté (21,7 kg vs. 29,4 kg) mais 4 fois plus de foin (24,8 kg vs. 6 kg). Au bilan, ils ont consommé 31% de matière sèche totale (foin + concentré) en plus (46,5 kg vs. 35,4 kg).

Avec une conformation équivalente (O+ vs. R-) mais un état d'engraissement moindre (2,2 vs. 3), les agneaux rationnés ont été un peu mieux valorisés par kg de carcasse (4,75 € vs. 4,56 €). Ils l'ont cependant été moins à l'unité (67,9 € vs.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS DU 1^{ER} ESSAI

	Lot 1 : Concentré à volonté	Lot 2 : Concentré rationné à 50 %
Concentré ingéré (gr brut / jour)	1220	610
Matière sèche totale ingéré (kg)	35,4	46,5
Durée d'engraissement (jours)	30	43
Age à l'abattage (jours)	94	107
Foin ingéré (kg de MS)	6,0	24,8
Concentré ingéré (kg de MS)	29,4	21,7
% de concentré ingéré / MS totale ingérée	83	47
Poids au sevrage (kg)	23,2	23,1
Poids vif à l'abattage (kg)	34,6	34,2
Croissance quotidienne moyenne (gr / jour)	403	273
Poids de carcasse (kg)	15,2	14,3
Rendement d'abattage (%)	43,9	41,8
Conformation de carcasse	R-	O+
Etat d'engraissement	3	2,2
Prix de vente des agneaux (€) - par kg de carcasse	4,56	4,75
- par agneau	69,31	67,92

69,3 €) car leur rendement d'abattage était de 2,1 % moindre que celui des agneaux recevant du concentré à volonté (41,8 % vs. 43,9 %), ce qui est normal puisque leur alimentation était davantage basée sur le fourrage et que le poids de leur contenu digestif était donc plus important.

Si on estime que, dans l'essai, le concentré dosait 87 % de MS et le foin 85 %, les consommations de concentré et de foin peuvent être respectivement évaluées à 33,8 kg et 7,1 kg par agneau nourri à volonté et à 24,9 kg et 29,2 kg par agneau rationné. Même lorsque le foin est bon marché (100 €/tonne) et l'aliment cher (350 €/tonne), l'économie alimentaire par agneau engraisé est minime (11,63 € vs. 12,54 €) et n'est même pas suffisante pour compenser la différence de 1,4 € entre leur prix de vente (67,9 €

vs. 69,3 €) – voir **Tableau 2**.

Dans ce premier essai, les agneaux recevant un aliment concentré à volonté ont donc dégagé une marge financière équivalente à celle des agneaux rationnés à 50 %. Il faut cependant noter qu'un séjour moins long sur l'exploitation présente deux avantages importants : une économie de temps de travail et une réduction des risques de problèmes d'élevage (problèmes sanitaires, mortalité d'agneaux).

2^{ème} essai

Ce deuxième essai a été mené sur 4 lots de 13 agneaux, chacun constitué de 6 mâles et de 7 femelles. Les agneaux des 1^{er} et 2^{ème} lot ont reçu du fourrage à volonté, de la paille pour le premier et du foin pour le second, et du concentré à volonté (quantité plafonnée à 1150 gr brut par jour). Les agneaux des 3^{ème} et 4^{ème} lot ont reçu du foin à volonté et ont été rationnés en concentré, respectivement à 55 et à 40 % de la quantité de matière sèche (MS) totale ingérée quotidiennement. Les agneaux ont tous été abattus au même poids (35 kg), sans tenir compte de leur état d'engraissement.

a) Comparaison des lots recevant du foin comme fourrage (lots 2, 3 et 4)

Les agneaux du lot 2 (concentré à volonté) ont eu la meilleure croissance moyenne quotidienne (324 gr/j) et donc la plus courte période d'engraissement (50 jour) pour arriver au poids d'abattage fixé (35 kg). Si le rationnement du concentré (lots 3 et 4) n'affecte pas les qualités

TABLEAU 2 – COÛT ALIMENTAIRE DES AGNEAUX AYANT REÇU UN CONCENTRÉ À VOLONTÉ VS. COÛT ALIMENTAIRE DES AGNEAUX RATIONNÉS À 50 % EN CONCENTRÉ, EN FONCTION DU PRIX DU CONCENTRÉ ET DU FOIN (EN EUROS)

À volonté / rationnés à 50%	Prix du concentré (€/ tonne brut)				
	250	275	300	325	350
100	9,16 / 9,14	10,00 / 9,77	10,85 / 10,39	11,69 / 11,01	12,54 / 11,63
125	9,34 / 9,87	10,18 / 10,50	11,03 / 11,12	11,87 / 11,74	12,72 / 12,36
Prix du foin (€/ tonne brut)					
150	9,51 / 10,60	10,35 / 11,23	11,20 / 11,85	12,04 / 12,47	12,89 / 13,09
175	9,69 / 11,33	10,53 / 11,96	11,38 / 12,58	12,22 / 13,20	13,07 / 13,82
200	9,87 / 12,06	10,71 / 12,69	11,56 / 13,31	12,40 / 13,93	13,25 / 14,55

TABLEAU 3 – RÉSULTATS DU 2^{ÈME} ESSAI

	Lot 1 : Paille et concentré à volonté	Lot 2 : Foin et concentré à volonté	Lot 3 : Foin et concentré rationné à 55 %	Lot 4 : Foin et concentré rationné à 40 %
Concentré ingéré (gr brut / jour)	1150	1150	55 % de la MS totale	40 % de la MS totale
Matière sèche totale ingérée (kg)	70	60	71,3	63,4
Fourrage ingéré (kg de MS)	16	12,6	31,1	36,5
Concentré ingéré (kg de MS)	54	47,4	40,2	26,9
% de concentré ingéré / MS totale ingérée	77	79	56	42
Durée d'engraissement (jours)	58	50	70	75
Age à l'abattage (jours)	120	112	132	138
Poids au sevrage (kg)	19,1	19,1	18,8	19,1
Poids vif à l'abattage (kg)	35,1	35,1	35,3	35
Croissance quotidienne moyenne (gr / jour)	282	324	238	210
Poids de carcasse (kg)	15	15,5	15,3	14,7
Rendement d'abattage (%)	42,7	44,2	43,3	42
Conformation de carcasse	R	R-	R	R
Etat d'engraissement	2,8	3,1	3,1	2,8
Prix de vente des agneaux (€)				
- par kg de carcasse	5,50	5,33	5,33	5,50
- par agneau	82,50	82,61	81,55	80,85

des carcasses (conformation, état d'engraissement et prix au kilo), il pénalise la croissance des agneaux, la durée d'engraissement et le rendement d'abattage, et donc le prix de vente de l'agneau. Un rationnement du concentré à un niveau de 40 % de la MS totale ingérée réduit de 35 % la vitesse de croissance des agneaux par rapport à ceux du lot 2 (210 gr/j vs. 324 gr/j) et allonge leur durée d'engraissement de 50 % (75 jours vs. 50 jours). Moins sévère, le rationnement à 55 % diminue encore malgré tout la vitesse de croissance de 26 % (238 gr/j vs. 324 gr/j) et allonge la durée d'engraissement de 40 % (70 jours vs. 50 jours).

Si, comme pour le premier essai, on estime que le concentré dosait 87 % de MS et le foin 85 % de MS, les consommations de concentré et de foin peuvent être respectivement évaluées à 54,5 kg et 14,8 kg par agneau nourri à volonté (lot 2), à 46,2 kg et 36,6 kg par agneau rationné à 55 % (lot 3) et à 30,9 kg et 42,9 kg par agneau rationné à 40 % (lot 4). Dans le cas d'un rationnement du concentré à 55 % (lot 3), les charges alimentaires sont peu différentes de celles engendrées par des agneaux nourris à volonté (lot 2) et ce quelque soit le prix du foin ou du concentré (**Tableau 4**). La légère différence est à l'avantage de

l'une ou de l'autre technique selon les prix. Par contre, un rationnement du concentré à 40 % (lot 4) mène toujours à une économie de charges alimentaires, parfois de façon très perceptible (pour exemple, moins 20 % avec un foin à 125 €/tonne et un concentré à 300 €/tonne). Cependant, en terme d'euros, cette économie engendrée ne se résume qu'à quelques euros (3,6 € dans le cas ci-dessus) qui sont reperdus en partie par un moindre prix de vente des agneaux (80,85 € vs. 82,61€) et par des frais de litière plus importants dus au plus long séjour des agneaux sur l'exploitation (75 jours vs. 50 jours).

Que ce soit à 55 ou à 40 %, **les deux rationnements de concentré testés dans l'essai ne permettent pas d'améliorer la rentabilité** de l'engraissement par rapport à une alimentation à volonté. Par contre, ils allongent la durée de séjour des agneaux sur l'exploitation, ce qui augmente le temps de travail de l'éleveur et (58 jours vs. 50 jours).

b) Comparaison des lots recevant de la paille (lot 1) et du foin (lot 2) comme fourrage

La distribution de **paille** (lot 1) **plutôt que de foin** (lot 2) aux agneaux recevant du concentré à volonté affecte quelque peu les résultats de crois-

TABLEAU 4 – COÛT ALIMENTAIRE DES AGNEAUX AYANT REÇU UN CONCENTRÉ À VOLONTÉ / COÛT ALIMENTAIRE DES AGNEAUX RATIONNÉS À 55 % EN CONCENTRÉ / COÛT ALIMENTAIRE DES AGNEAUX RATIONNÉS À 40 % EN CONCENTRÉ SELON LE PRIX DU CONCENTRÉ ET DU FOIN (EN EUROS)

À volonté / rationnés à 55% / rationnés à 40%	Prix du concentré (€/ tonne brut)					
	250	275	300	325	350	
Prix du foin (€/ tonne brut)	100	15,10 / 15,21 / 12,01	16,47 / 16,36 / 12,79	17,83 / 17,52 / 13,56	19,19 / 18,67 / 14,33	20,55 / 19,83 / 15,10
	125	15,47 / 16,12 / 13,08	16,84 / 17,27 / 13,36	18,20 / 18,43 / 14,63	19,56 / 19,58 / 15,40	20,92 / 20,74 / 16,17
	150	15,84 / 17,04 / 14,15	17,21 / 18,19 / 14,93	18,57 / 19,35 / 15,70	19,93 / 20,50 / 16,47	21,29 / 21,66 / 17,24
	175	16,21 / 17,95 / 15,23	17,58 / 19,10 / 16,01	18,94 / 20,26 / 16,78	20,30 / 21,41 / 17,55	21,66 / 22,57 / 18,32

sance (282 gr vs. 324 gr) et la durée d'engraissement (58 jours vs. 50 jours). Il augmente aussi la quantité totale de matière sèche ingérée de 17 % (70 kg vs. 60 kg), tant par une augmentation de la quantité de concentré ingéré (54 kg vs. 47,4 kg) que par une augmentation de la quantité de fourrage ingéré (16 kg vs. 12,6 kg).

Au final, les agneaux de ces lots 1 et 2 ont été vendus à un prix équivalent (82,50 € vs. 82,61 €), ceux nourris à la paille ayant eu un moins bon rendement à l'abattage (42,7 % vs. 44,2 %) mais un meilleur prix de vente au kilo (5,50 € vs. 5,33 €). Pour quelques euros, le **bilan économique** est cependant **à l'avantage des agneaux recevant du foin** comme fourrage car, d'une part, leur coût alimentaire est moindre de 1,5 à 2 € si on considère les prix ordinaires des aliments sur le marché (concentré à 275 - 300 €/tonne, foin à 100 - 150 €/tonne et paille à 75 - 100 €/tonne) et que, d'autre part, ils engendrent moins de frais de litière car ils restent 8 jours en moins sur l'exploitation.

Conclusions

Dans le cadre des deux essais menés par l'INRA de Clermont-Ferrand-Theix, la distribution du concentré à volonté aux agneaux a permis de meilleures performances techniques et économiques que le rationnement, et ce même lorsque le prix du concentré est élevé. Comme le rationnement pénalise la vitesse de croissance des agneaux et induit une augmentation de leur durée d'engraissement, l'éleveur en supporte deux conséquences importantes : une augmentation de son temps de travail et une augmentation des risques de problèmes d'élevage (maladies, blessures, mortalité). Au niveau commercial, un accroissement de l'âge à l'abattage dû à une alimentation des agneaux trop basée

sur l'ingestion de fourrage pourrait avoir des conséquences négatives sur la satisfaction de l'acheteur : carcasses plus longues, moins bien finies, moins homogènes et viande plus rouge.

Source

Dulphy J.-P., Tournadre H., Benoît M., Laignel G. et Jailler R. **2008**. Effet du niveau d'apport des aliments concentrés sur l'engraissement d'agneaux en bergerie. Journées Techniques « L'élevage ovin lait et viande en Agriculture Biologique », p 87-92. <http://www.itab.asso.fr/downloads/actes%20suite/actes-st-affrique08-ateliers-suite.pdf>

**!!! NOTRE SITE WEB EST DISPONIBLE POUR
VOS ANNONCES !!!**

ANIMAUX

ACHÈTE LOTS D'AGNEAUX ET DE MOUTONS AU MEILLEUR PRIX.

Me déplace partout.

Benoît Lesuisse

0495/87 37 13

benoit4000@gmail.com

VEND BÉLIER TEXEL FRANÇAIS DE 2 ANS

Inscrit à l'AWEOC, génotypé ARR/ARR

Très bonne origine

Julien Halleux - 0494/21 78 08 -

4120 Neupré

Consultez nos autres annonces sur
[www.ficow.be!](http://www.ficow.be)